

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire
Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire (dans sa version modifiée par les lois du 5 août et 11 septembre 2021)
Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire
Vu l'approbation par le Comité Syndical des conditions techniques d'organisation du Comité Syndical à distance et de l'organisation des débats et des scrutins

L'an deux-mille-vingt-et-un, le mardi 7 décembre à 18h30, le Comité Syndical du Parc naturel régional des Landes de Gascogne s'est réuni à BELIN-BELIET (33) et en visioconférence conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de **M. DEDIEU Vincent**.
Date de la convocation : 30 novembre 2021

Étaient Présents en présentiel : M. DEDIEU Vincent portant pouvoirs de Mme ARDOUIN Aimée et de M. PAIN Cédric, **M. DUFAY Michel**, **M. SORE Serge** portants pouvoirs de M. SARTRE Philippe et de Mme MESPLES Olga, **Mme WEBER Sophie** portant pouvoirs de M. BACHÉ Alain et de Mme LE YONDRE Nathalie, **Mme PIQUEMAL Sophie** portant pouvoirs de M. GILLÉ Hervé et de M. GLEYZE Jean-Luc, **Mme VALIORGUE Magali** portant pouvoirs de Mme BEAUMONT Patricia et de M. COUTIERE Dominique, **Mme LONGUET Anne-Sophie**, **M. FORET Thierry**, **M. DECLERCQ Cyrille**, **M. DUNOGUES Yves**, **M. ICHARD Vincent**, **M. LANUSSE Denis**.

Étaient Présents en visioconférence : M. BAUDE Vital, M. LAGRAVE Renaud, Mme BREQUE Claudie, M. TULARS Bernard, Mme DESMOULIN Karine portant pouvoir de M. DELUGA François, **Mme MARIE Lucie**, M. SAINTORENS Denis, Mme TAPIN Maylis portant pouvoir de M. CARRERE Paul.

Absents excusés (pouvoirs) : M. BACHÉ Alain ayant donné pouvoir à Mme WEBER Sophie, Mme LE YONDRE Nathalie ayant donné pouvoir à Mme WEBER Sophie, M. GILLÉ Hervé ayant donné pouvoir à Mme PIQUEMAL Sophie, M. GLEYZE Jean-Luc ayant donné pouvoir à Mme PIQUEMAL Sophie, Mme BEAUMONT Patricia ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, M. CARRERE Paul ayant donné pouvoir à Mme TAPIN Maylis, M. COUTIERE Dominique ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, M. DELUGA François ayant donné pouvoir à Mme DESMOULIN Karine, M. SARTRE Philippe ayant donné pouvoir à M. SORE Serge, Mme ARDOUIN Aimée ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, Mme MESPLES Olga ayant donné pouvoir à M. SORE Serge, M. PAIN Cédric ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent.
Absents : M. TAUZIN Amand (excusé), Mme LARRUE Marie (excusée), M. PAPADATO Patrick (excusé), M. BOUFFIN Yann (excusé), M. LASSALLE Jean-Claude (excusé), M. MARTINEZ Manuel (excusé), M. BLANC-SIMON Jean-Luc (excusé), M. DURRIEU Michel, Mme TOSTAIN Emmanuelle.

ECOMUSEE

RECHERCHE

PROJET AGROPAST

Le Parc naturel régional des Landes de Gascogne souhaite poursuivre leurs actions de recherches et développer des partenariats avec les Universités régionales.

Le projet « AgroPast-Recherches sur l'agropastoralisme landais au Moyen Âge », porté par l'UMR Ausonius (Université Bordeaux Montaigne), dirigé par Frédéric Boutouille (PR histoire médiévale UBM), a été retenu lors de l'Appel à Projet recherche de la Région Nouvelle-Aquitaine 2021, pour une durée de 3 ans (2021/2023).

Il s'agit d'un projet de recherche interdisciplinaire d'histoire et d'archéologie médiévales qui sera consacré à l'étude du système agropastoral des Landes de Gascogne durant le Moyen-Âge et sur le temps long et qui vise à reconsidérer les connaissances sur ce sujet à la lumière des techniques actuelles d'analyse des sols et des résultats d'études récentes.

Considérant l'objet de recherche AGROPAST comme étant un élément fondamental pour le renouvellement des connaissances diffusées par l'écomusée,

Considérant l'objet de recherche AGROPAST comme complémentaire à la Mission d'Inventaire du Patrimoine bâti du Parc naturel régional,

Considérant que les connaissances produites durant la période de recherche pourraient être largement partagées sur le territoire du Parc naturel régional,

Il est proposé d'engager un partenariat entre l'Université Bordeaux-Montaigne et le Parc pour soutenir le projet, ses objectifs scientifiques et à mettre en œuvre leurs moyens respectifs :

- Proposer une subvention de 6000 € sur l'ensemble de la période (3000 € en 2022 et 3000€ en 2023)
- Proposer la mise à disposition des locaux de l'écomusée (salles de réunions) et l'accès à titre gracieux au quartier de Marquèze pour les chercheurs (besoins très ponctuels)

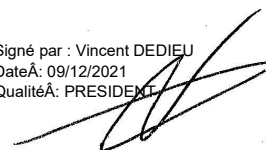
La participation financière du Parc d'un montant de 6 000 euros porte sur le budget de fonctionnement. Le montant total du projet est évalué à 122 000 euros sur 3 ans.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, DECIDE à la majorité (une abstention M. DUFAY Michel) :

- **DE VALIDER** l'engagement dans ce partenariat avec l'Université Bordeaux-Montaigne pour mener à bien le projet de recherche AGROPAST sur la période 2021/2023.
- **D'AUTORISER le Président** à signer les actes et documents nécessaires.

Fait pour valoir ce que de droit,
à Belin-Béliet, le 9 décembre 2021

Signé par : Vincent DEDIEU
DateÀ: 09/12/2021
QualitéÀ: PRESIDENT



Vincent DEDIEU
Président du Syndicat Mixte